

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN  
RÉUNION DU LUNDI 3 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Christophe BLANCHARD – Nicole COTILLON – Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Sylvain MIRANDE – Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU  
Jean-Michel MONNEAU – arrivé à 21 h

Étaient excusés :

Olivier BERTRAND qui donne pouvoir à Thomas POINT  
Florence COLLARD qui donne pouvoir à Christophe BLANCHARD  
Dominique MALLAISE qui donne pouvoir à Nicole COTILLON  
Lucie COURILLAUD

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

**I – Adoption du compte-rendu de la séance du 06/05/2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions**

**Commission communication**

Panneaux d'affichage

La commission souhaite changer le panneau situé sur la place de la Mairie (côté église). Plusieurs solutions sont présentées pour des panneaux pouvant recevoir 9 feuilles A4.

Le panneau actuel pourrait être réutilisé pour de l'affichage à l'épicerie s'il ne présente pas de fragilité au démontage.

Les grands panneaux installés rue des jardins n'ont plus d'utilité à cet endroit et pourront être installés à la salle de sport avec d'autres supports.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir le panneau à 494,00 € HT de MagEquip, de coloris aluminium anodisé.***

Plan communal

Un devis de l'entreprise Creaprim est présenté pour remplacer le plan communal (totem près de l'abribus). La solution proposée consiste à venir fixer deux panneaux de part et d'autre du support existant, le plan étant imprimé sur un des deux côtés.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis, sous réserve de pouvoir avoir le même coloris que le nouveau panneau d'affichage situé face à l'église. Montant : 640,00€ HT.***

### **III – Présentation de l'analyse des comptages des véhicules**

Thomas Point présente le résultat des relevés de vitesse effectués aux différentes entrées de bourg (Route de Foignard – Route de la Coudre – Route de Voultegon – Route de Noirliou – Route de Pouilly – Rue de la Croix Bernier).

La présentation des résultats doit être retravaillée pour être plus lisible.

Pour la rue de la Croix Bernier, il est nécessaire de mettre en comparaison les données enregistrées avant les travaux et après les travaux.

Le conseil souhaite qu'un nouveau comptage soit effectué

- Route de Voultegon car les données enregistrées ne sont pas exploitables
- et
- devant l'école pour comparer les données collectées avant les travaux et après les travaux.

### **IV – Tarif location appareil de comptage**

L'appareil de comptage/mesure acquis par la commune pourrait peut-être intéresser d'autres collectivités. La question est de savoir s'il est possible de le proposer en prêt aux communes de l'Agglo2B, et sous quelles conditions.

***Accord du conseil (avec une abstention) pour proposer l'appareil de comptage à la location pour 100 € par mois aux communes de l'Agglo2B.***

### **V – Maintenance site Internet**

L'entreprise Copy Color propose deux solutions pour la maintenance et pour l'évolution du site internet.

- Un contrat à l'année, pour un montant de 330,00 € HT, ce montant sera proratisé à la période signée
- Un contrat ponctuel par évolution, pour un montant de 100,00 € HT (1 mois)

Les évolutions n'étant pas fréquentes, la commission suggérerait de partir sur la 2ème option. Elle permettra dans un premier temps de configurer un nouveau plugin pour lire les pdf en ligne, puis de réorganiser la page d'accueil pour y ajouter un calendrier des activités proposées sur la commune.

Après discussion, le devis annuel est retenu pour assurer toutes les évolutions souhaitées. La commission va les définir lors d'une prochaine rencontre.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir le devis de maintenance annuel pour les mois restants, soit 165,00 € HT du 01/07 au 31/12/2024***

### **VI – Accompagnement ANCT et Agglo2b (bar restaurant, bâtiment SUIRE et nouveau lotissement)**

A ce jour, la commune de St Aubin du Plain a été retenue dans le cadre du dispositif Village d'avenir. Nous pouvons bénéficier d'un accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) via la DDT pour nous aider à conduire notre réflexion sur différents projets que nous avons recensés, à savoir :

- 1/ ancien bar-restaurant, propriété communale
- 2/ parcelle B139, propriété communale
- 3/ Bâtiment SUIRE, propriété de M. & Mme SUIRE

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pourrait également nous apporter son aide sur ces différents lieux. À la suite de différents échanges, les orientations suivantes se dégagent.

#### Ancien Bar-Restaurant

- Accompagnement possible par l'État dans le cadre du Marché à Bon de Commande de l'ANCT. La commune souhaite étudier la rénovation de ce bâtiment mais en ignore l'ampleur et la finalité précise (peut-être réimplantation d'un bar-restaurant). Les besoins du territoire devront être étudiés, et également les capacités techniques et financières de la commune. L'accompagnement portera sur un soutien opérationnel au montage de l'opération sous forme d'un programme et d'un modèle économique donnera de la clarté à la commune et à ses partenaires. Une étude juridique, financière et technique permettra de définir un ou plusieurs modèles économiques viables pour l'activité Bar-Restaurant en prenant en compte le bâti actuel. Une étude de préprogrammation pourra venir compléter ces dernières.

#### Parcelle B139

- Le conseil souhaite que le zonage de cette parcelle (actuellement agricole) soit modifié pour y permettre l'urbanisation, soit un zonage 1AUh.
- la Direction de la Planification, de l'Aménagement et de l'Habitat de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais propose à la commune de Saint Aubin du Plain de s'inscrire dans une démarche expérimentale orientée vers les nouveaux quartiers d'habitat et l'accueil d'habitat dit réversible/léger.
- Elle pourrait proposer le territoire communal comme support aux travaux des étudiants du Master 2 ville et territoire pour proposer une forme de nouveau quartier intégrant pour tout ou partie l'habitat réversible et pour travailler sur le devenir potentiel du bâti de M. SUIRE, mais aussi le devenir du Bar-restaurant. L'idée serait ici le proposer un projet d'ensemble afin d'aider la commune dans son positionnement. Ce travail étudiant serait conduit en concertation avec la commune.
- La Direction travaillera concomitamment sur la traduction réglementaire dans le PLUi de ce projet.
- Cette intervention s'élève à 5 000 € dont 2 000€ seront pris en charge par la Communauté d'agglomération.

#### Bâtiment SUIRE

- Accompagnement possible par l'agglomération par une étude de faisabilité réalisable par le bureau d'études Urbanis sous 6 mois, afin de définir un projet de renouvellement urbain et pour une aide à la décision pour la commune. Cette étude permet ensuite d'échanger avec l'Etablissement Public Foncier pour préciser avec lui un éventuel portage foncier. Cette étude est proposée par l'agglomération dans le cadre du programme Agglo Rénov (marché à bons de commande). La CA2B sollicite les financements complémentaires. Il s'agirait d'un financement LEADER dont 20 % resteraient à charge pour la commune, soit un montant de 4 800 € TTC.
- Accompagnement possible par l'État dans le cadre du dispositif Village d'avenir par le marché à bon de commande de l'ANCT. La mission demandée serait d'aider un bailleur privé ou public à se lancer dans l'opération d'une dizaine de logements intergénérationnels, l'étude de faisabilité pouvant constituer l'élément déclencheur. Cette étude devrait inclure 2 ou 3 scénarios chiffrés. Si aucun bailleur ne devait donner suite, la commune pourrait s'appuyer sur cette étude pour solliciter le portage foncier de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine. La réunion de cadrage pourrait avoir lieu en juin et la réunion de lancement en septembre, pour un rendu en février 2025.

#### **Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents,**

- ***pour lancer les études,***
- ***pour autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement des études,***
- ***pour prendre en charge des différents montants revenant à la commune.***

## **VII – Limite de propriété avec la parcelle des époux CAILLEAU**

Au lieu-dit Champagne, la collectivité a acquis un terrain pour y implanter une bâche incendie. Lors du bornage, il est constaté que le grillage implanté par M. et Mme CAILLEAU est en léger retrait sur la parcelle communale.

***Le conseil municipal ne demande pas le déplacement de ce grillage qui a permis de préserver des arbres existants et qui va également servir à délimiter notre terrain sur un côté.***

## **VIII – Durée d'amortissement**

Le trésor public demande à la commune de fixer les durées d'amortissement pour différents investissements.

- a. Budget général : Fonds de concours eaux pluviales Rue de la Croix Bernier ;

Mme le Maire propose de fixer une durée de 25 ans.

- b. Budget épicerie : Rénovation du bâtiment et installation mobilier et appareils frigorifiques ;

Mme le Maire propose de fixer une durée de 10 ans pour le bâtiment et une durée de 5 ans pour le mobilier, les appareils frigorifiques.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour fixer ces durées d'amortissement.***

## **IX – Motion de soutien aux communes d'Amailloux et de Chiché**

Les communes de Chiché et d'Amailloux subissent des nuisances olfactives importantes en lien avec le site d'enfouissement situé sur leur territoire. Elles ont entamé une démarche pour que l'entreprise Suez y fasse des travaux pour réduire ces nuisances. Elles sollicitent le soutien des communes de l'Agglo2B.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour signer cette motion de soutien.***

## **X – Ecole : subvention fin d'année scolaire 2023/2024**

Comme chaque année, la municipalité verse une subvention pour chaque élève domicilié à St Aubin du Plain. Mme le Maire propose d'augmenter la valeur unitaire d'1,5 % par rapport à la valeur unitaire de l'an dernier, soit 15,48 € par enfant, ce qui représentent un montant total de 743,04 € pour les 48 enfants saint-aubinais.

Ce montant unitaire servira aussi pour le calcul de la subvention de Noël.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser la subvention de 743,04 € à l'école (48 élèves x 15,48 €).***

## XI - Questions diverses

### a. Tableau des permanences pour les élections européennes

Mme le Maire présente le tableau récapitulatif des permanences pour le 9 juin.

### b. Contrat CDD Samuel BERTHONNAUD du 27/05 au 07/06/2024 ;

Antoine Guichard, en arrêt jusqu'au 7 juin 2024, et Alain Monneau, en mi-temps thérapeutique pour une durée de 3 mois, Samuel Berthonnaud a été embauché pour une durée de 2 semaines (27 mai – 7 juin) à temps complet.

Selon la date de reprise d'Antoine, il pourrait y avoir des incidences sur le dispositif Argent de poche.

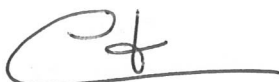
### c. Candidature épicerie et comité de lecture ;

Un seul dossier de candidature a été reçu en mairie. Cinq conseillers l'ont lu et vont se réunir prochainement pour l'étudier avant de recevoir la candidate.

### d. Participation citoyenne (pour lutter contre les cambriolages).

Nous pourrions envisager de signer une convention avec la gendarmerie dans le cadre du dispositif « Voisins Vigilants ». Le conseil se donne le temps de la réflexion avant toute décision.

Le Maire,  
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,  
Christophe BLANCHARD

